

CORREZE
DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général IT/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 1 001,93 € présenté par la MAIF correspondant au versement de l'indemnité suite au sinistre survenu entre le 9 et le 10 juillet 2021, Rue Pierre Larenaudie à Tulle

Le Maire Adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Ville,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération du 28 mai 2020,
- Vu l'arrêté n°68 du 27 Juin 2022 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°30 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant qu'entre le 9 et le 10 juillet 2021, un conducteur a perdu le contrôle de son véhicule et a percuté et endommagé un candélabre sis Rue Pierre Larenaudie à Tulle,
- Considérant qu'il convient de procéder au remplacement dudit candélabre,
- Vu le chèque d'un montant de 1 001,93 € présenté par la MAIF correspondant au versement de l'indemnité afférente,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Décide l'encaissement du chèque d'un montant de 1 001,93 €, présenté par la MAIF - 79038 NIORT Cedex correspondant au versement de l'indemnité suite au sinistre survenu entre le 9 et le 10 juillet 2021, où un conducteur a perdu le contrôle de son véhicule et a percuté un candélabre sis Rue Pierre Larenaudie à Tulle.

ARTICLE 2 : La recette en résultant sera inscrite au Budget de la Ville,
Compte : 7788 - Code : ASS/LARENA

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- MAIF

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 5 Juillet 2022

Le Maire Adjoint,

Transmis au contrôle de Légalité le : 11 JUL. 2022

Date et Réf. de l'accusé de réception : 11 JUL. 2022

AD67 - 05072022

Jacques SPINDLER


